

# Fonds de commerce sur le domaine public : bien rédiger ses titres, éviter un risque financier

**Date :**

Durée : 2.00 heures

**Lieu :**

**Accessibilité et délais d'accès**

**Handicap** : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

**Délais d'accès** : 2 jours

**Prix** : 295.00 € HT / participant, soit 354.00 € TTC / participant

**Informations et inscriptions** : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

*Depuis la loi Pinel de 2014, le domaine public peut accueillir des fonds de commerce, ouvrant de nouvelles perspectives mais également de nouveaux défis pour les gestionnaires domaniaux.*

*La rédaction des titres d'occupation devient essentielle pour sécuriser l'exercice des droits des occupants et prévenir des risques financiers parfois importants.*

*"Comment adapter vos titres d'occupation aux exigences actuelles ?"*

*"Quels risques financiers peuvent résulter d'une rédaction ambiguë ?"*

*"Quelles mesures mettre en place pour sécuriser les titres existants et futurs ?"*

*Cette formation vous permettra de comprendre le régime particulier de l'occupation domaniale associée à un fonds de commerce, de mettre en conformité vos titres, d'encadrer les droits des occupants et de limiter efficacement le risque pécuniaire.*

## Profils des apprenants

- Agents de toutes collectivités locales (DGS et secrétaire, responsable juridique / des espaces domaniaux / de la voirie,...)
- Gestionnaires de biens
- Elu.e.s en charge d'enjeux fonciers et/ou domaniaux

## Prérequis

- Avoir des notions de droit public général et en lien avec les titres d'occupation domaniaux
- Posséder des notions en droit commercial est un plus
- Avoir déjà rédigé ou amendé des conventions d'occupation du domaine public

## Objectifs pédagogiques

- Connaitre le régime singulier de l'occupation domaniale assorti d'une constitution d'un fonds de commerce
- Être en mesure de mettre en conformité les titres d'occupation domaniaux

SEBAN & ASSOCIES

282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | Tél : 01.45.49.48.49 | Fax : 01.45.49.33.59 |

[formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) | [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

SIRET 434 838 314 00046 – N° déclaration d'activité : 11 75 51367 75

- Savoir donner aux occupants les possibilités d'exercer leurs droits
- Être en mesure de cantonner le risque pécuniaire s'agissant de titres ambigus en cours et écarter le risque pour les titres à venir

### Contenu de la formation

- I. Les grands principes – Textes et jurisprudences notoires
  - A. Vocabulaire – de AOT à Zones commerciales
  - B. Avant 2014
  - C. Après 2014
- II. Les écueils à éviter
  - a. Croire qu'il est possible d'écarter la constitution d'un fonds sur le domaine public artificiel
  - b. Laisser croire que l'occupant peut ou pourra bénéficier du régime des contrats commerciaux
- III. Les préconisations à suivre
  - A. Bien qualifier son domaine : public ou privé ?
  - B. Revoir la rédaction de ses titres – Formules & clause type
  - C. Contenir le risque indemnitaire

### Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE- formation@seban-avocat.fr
- Intervenant : Thomas MANHES, Avocat associé de Seban Armorique - tmanhes@seban-armorique.fr

### Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom,
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation.

### Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%



*Programme créé le 1 décembre 2025 - Version 1*

SEBAN & ASSOCIES  
282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | Tél : 01.45.49.48.49 | Fax : 01.45.49.33.59 |  
[formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) | [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)  
SIRET 434 838 314 00046 – N° déclaration d'activité : 11 75 51367 75